

La personne qualifiée

En cas de questionnement ou de désaccord survenant au sein d'un établissement ou un service social ou médico-social, les usagers ou leurs représentants ont le droit de demander l'assistance d'une personne qualifiée pour les aider à défendre leurs droits. Cette personne qualifiée a un rôle de médiateur, de soutien et d'information. Son intervention est gratuite et est réalisée en toute confidentialité.

La liste des personnes qualifiées d'Ille et Vilaine :

Madame Anne-Paule BERKELMANS

Monsieur Patrice CHATEAUGIRON

Madame Marinette FERLICOT

Madame Christiane LE MANAC'H

Monsieur Alban TRUFFAUT

Contactez Info Sociale en Ligne au 0 800 95 35 45
(prix d'un appel local)